



Date de dépôt : 14 juillet 2023

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels de
l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour
l'année 2022**

Rapport de Laurent Seydoux (page 3)

Projet de loi (13304-A)

approuvant les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) pour l'année 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu les états financiers de l'Institution genevoise de maintien à domicile pour l'année 2022 ;
vu la décision du conseil d'administration de l'Institution genevoise de maintien à domicile du 9 mars 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) comprennent :

- a) un bilan ;
- b) un compte de profits et pertes ;
- c) un tableau des variations des fonds propres ;
- d) un tableau des flux de trésorerie ;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2022 sont approuvés.

Rapport de Laurent Seydoux

La commission des finances sous la présidence de M. Alberto Velasco a voté le projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 21 juin 2023.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par les représentants du département des finances, à savoir MM. Pierre Béguet, directeur général des finances, Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et Pierre-Emmanuel Beun, chef du service des états financiers.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Lucas Duquesnoy a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

L'Institution genevoise de maintien à domicile a été auditionnée par la commission des finances dans le cadre général de l'examen des comptes 2022, ainsi des informations complémentaires relatives à sa gestion peuvent être trouvées dans le rapport sur le PL 13285 approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2022.

Votes

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13304 :

Oui :	15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. unique	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13304 :

Oui :	14 (3 S, 1 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	—
Abstentions :	1 (1 Ve)

Le PL 13304 est accepté.

La commission vous invite à suivre ses conclusions et à approuver ce projet de loi.